

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 JANVIER 2011**

(cpt11001)

L'an deux mille onze, le vingt-cinq janvier, à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni salle Ratouit en séance publique sous la présidence de Monsieur Antoine CHEREAU, Maire.

ETAIENT PRESENTS:

MM. A. CHEREAU R. ROY Ph. SABLERAU N. TESSON E. HUMEAU N. DENIS V. LIMOUZIN M. PERROQUIN G. MANGEMATIN T. CHENEAU C. ROBIN C. COCQUET B. BRENON G. DE BIASIO M.L. BILLON J. LEMERLE M. CHAILLOU B. NICOLLEAU O. GABORIEAU D. RONDEAU J. RIVOAL B. DURAND G. MICHON D. GERMAIN

POUVOIR :

Mme Stéphanie RICHARD a donné pouvoir à Mme Bénédite NICOLLEAU
M. Joël LOMBARDI a donné pouvoir à M. Valère LIMOUZIN
Mme Claire BAUDRY a donné pouvoir à Philippe SABLERAU

Assistaient également à la réunion :

Madame Nathalie HERBRETEAU, directrice générale des services
Monsieur Maxime FRUCHET, directeur de cabinet
Monsieur Yohann LEFFRAY, directeur des services techniques municipaux

Monsieur Emmanuel HUMEAU a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Le compte rendu du conseil municipal du 8 décembre 2010 est adopté à l'unanimité.

I – FINANCES

1/ Vote de la subvention 2011 au centre communal d'action sociale

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que tous les services du CCAS sont structurellement déficitaires et que ce déficit est comblé chaque année par une subvention d'équilibre versée par le budget général.

Versé en 2007 : 150 000 €
Versé en 2008 : 170 000 €
Versé en 2009 : 225 000 €
Versé en 2010 : 280 000 €

La subvention prévue en 2011 s'élève à 220 000 €, en baisse de 60 000 € par rapport à la subvention versée en 2010.

La subvention versée en 2010 a permis de dégager un excédent de 60 000 € sur le budget de fonctionnement du CCAS - cet excédent permet de financer en partie les dépenses de fonctionnement 2011. Les remboursements des contrats aidés ainsi que les heures réalisées à la crèche (facturation parents, aide CAF) permettent de compenser la hausse des frais de personnel liée à l'ouverture de la nouvelle structure multi-accueil.

Le débat d'orientation budgétaire du CCAS est débattu en conseil d'administration du CCAS.

Avant le vote du budget en février prochain, Monsieur le maire demande au conseil municipal de voter le montant de la subvention du CCAS à hauteur de 220 000 € afin d'éviter d'éventuelles difficultés de trésorerie.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

2/ Débat d'orientation budgétaire

Monsieur le Maire rappelle l'article L.2312-1 al 2 du code général des collectivités territoriales : « Dans les communes de 3500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur [...] »

Comme chaque année et conformément à l'article ci-dessus, le conseil municipal doit se prononcer sur les orientations budgétaires de l'année 2011 avant le vote du budget. Monsieur le Maire présente donc les orientations budgétaires débattues en commission finances le 17 janvier 2011.

Compte tenu du manque de visibilité concernant les recettes fiscales de la ville, les prévisions budgétaires présentées lors du Débat d'Orientation Budgétaire sont basées sur les éléments fiscaux connus à ce jour.

Les deux grands axes du budget 2011 sont les suivants :

- pas d'emprunt réalisé en 2011
- financement de nombreux projets d'investissements

Il est ainsi prévu de réaliser 1 220 000 € d'investissements nouveaux en 2011.

Tableaux de synthèse joints en annexe à la convocation du conseil municipal.

Monsieur Thierry CHENEAU, adjoint aux finances, présente :

- les prévisions de recettes et notamment les produits des impôts attendus en 2011,
- les prévisions de dépenses,
- une stabilisation des charges à caractère général par rapport au budget primitif 2010,
- une augmentation des frais de personnel liée notamment aux avancements de grades et d'échelons, à la mise œuvre du nouveau régime indemnitaire,
- une baisse des charges de gestion courante liée principalement à une diminution de la subvention prévue pour le CCAS – cf. point précédent,
- une capacité d'investissement permettant de conduire de nombreux projets.

Monsieur RONDEAU demande si une augmentation de la pression fiscale est prévue.

Monsieur CHENEAU lui répond qu'à ce stade, nous n'avons pas suffisamment de visibilité pour pouvoir décider.

Monsieur le Maire indique que ce n'est pas décidé actuellement au regard notamment des recettes de la communauté de communes. La part de l'Etat dans la dotation globale allouée à la communauté de communes n'est pas connue. Or cette donnée change tout quant à la dynamique fiscale. Monsieur le Maire précise que pour la première fois, la communauté de communes va lever un impôt ménage (à la place du département).

Monsieur le Maire demande à l'assemblée délibérante de voter afin de prendre acte du déroulement du débat d'orientation budgétaire.

Le débat d'orientation budgétaire est adopté à l'unanimité.

II – VOIRIE-URBANISME - TRAVAUX

1/ Autorisation de lancer un groupement de commande ville/communauté de communes Terres de Montaigu pour les travaux d'assainissement rue des Lilas

Monsieur le Maire rappelle la délibération du conseil municipal du 8 décembre dernier relative à la nécessité de redimensionner le réseau d'eaux pluviales de la rue des Lilas.

L'assainissement de l'eau usée étant de la compétence de la communauté de communes, Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal afin de signer une convention de groupement de commande.

La commune de Montaigu est maître d'ouvrage en ce qui concerne les travaux d'assainissement des réseaux d'évacuation des eaux pluviales et des branchements et grilles ou avaloirs associés. La communauté de communes est maître d'ouvrage en ce qui concerne les travaux d'assainissement des réseaux d'évacuation des eaux usées et des branchements associés.

Le groupement est chargé de passer un marché public ayant pour objet des « Travaux de réhabilitation des réseaux EU et EP rue des Lilas à Montaigu ».

Une convention constitutive du groupement de commande en définit les modalités d'organisation et les missions du coordonnateur (CCM) qui sera chargé :

- de définir l'organisation technique et administrative de la procédure de consultation,
- d'élaborer l'ensemble du dossier de consultation des entreprises en fonction des besoins définis par les membres,
- d'assurer l'ensemble des opérations liées à la consultation des entreprises,
- de signer et de notifier le marché,
- de transmettre aux membres les documents nécessaires à l'exécution administrative, technique et financière des marchés en ce qui les concerne.

Les membres seront chargés de suivre la bonne exécution technique, administrative et financière du marché pour ce qui les concerne.

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal d'adhérer au groupement de commande communautaire pour les travaux de la rue des Lilas et de l'autoriser à signer la convention correspondante.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

2/ autorisation de signer une convention SYDEV

Afin de réaliser des travaux d'éclairage public et permettre le versement de la participation financière au Sydev, une délibération du conseil municipal indiquant :

- l'objet de la dépense,
- le montant et l'imputation budgétaire

et autorisant Monsieur le Maire à signer une convention avec le Sydev est nécessaire.

Les travaux concernés sont :

Imputation budgétaire	Objet	Montant
61523	Travaux de maintenance d'éclairage 2011	16 169.40 €

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à signer cette convention avec le Sydev.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

III – EDUCATION – JEUNESSE

1/ Tarifs de la maison des jeunes

Comme chaque année et dans la perspective de l'ouverture de la nouvelle maison des jeunes, Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la nécessité de voter les tarifs des activités proposées aux jeunes par le service municipal « jeunesse ».

Les grands axes :

- maintien du principe de fixation des tarifs basé sur le coût de revient de l'activité [Coût de l'activité et transport (hors encadrement)] par jeune],
- maintien de la gratuité pour certaines animations,
- prise en compte de l'aide CAF pour les QF < 700 €: 1,50 € par ½ journée et 3 € par journée,
- création d'une troisième tranche de tarifs pour les quotients familiaux < 500 €.

TARIFS Prix de revient	QF < 500 €		QF compris entre 500 € et 700 €		QF > 700 €
	½ journée	journée	½ journée	journée	
moins de 5 €	gratuit				
de 5,01 € à 10 €	3 €				4,50 €
de 10,01 € à 13 €	4 €				5,50 €
de 13,01 € à 16 €	5 €	4 €	6,50 €	5 €	8 €
de 16,01 € à 20 €	9,50 €	8 €	11,50 €	10 €	13 €
de 20,01 € à 25 €	13,50 €	12 €	15,50 €	14 €	17 €
de 25,01 € à 30 €		13 €		16 €	19 €
de 30,01 € à 35 €		14 €		17 €	20 €
plus de 35,01 €		16 €		19 €	23 €

Monsieur RONDEAU salue le fait de rajouter une nouvelle tranche et demande comment vont s'organiser les inscriptions.

Monsieur HUMEAU indique que les modalités ont été examinées par le comité de pilotage. Le dossier d'inscription sera complété en présence des parents de manière à avoir une cohérence entre les interdits parentaux et ceux de la structure. L'inscription donne lieu à la délivrance d'une carte d'adhérent permettant un accès gratuit à la Maison des jeunes, y compris l'accès à internet. L'ouverture est prévue mi-mars.

Monsieur le Maire remercie les services techniques pour l'encadrement du chantier de jeunes.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver ces tarifs (Tarifs joints à la convocation du conseil municipal).

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire précise que nous commençons à avoir une visibilité sur la fréquentation de la structure d'accueil de la petite enfance :

- 45% des parents ont un revenu inférieur à 1 500 €.
- 17 familles ont un revenu inférieur à 500 €. Ce qui est le signe d'une situation de précarité très marqué.

IV – ADMINISTRATION GENERALE

1/ Désignation de délégués au SYDEV

Monsieur le Maire explique qu'en raison de l'adoption de la loi portant réforme des collectivités territoriales, le Préfet de la Vendée a prononcé la dissolution des 21 syndicats intercommunaux d'Energie et d'Equipement et validé la modification statutaire du SYDEV relative à l'adhésion directe des communes.

Afin de poursuivre et achever la constitution du nouveau comité syndical, il convient de procéder à la désignation des délégués des communes, afin que ceux-ci se réunissent au sein des collèges électoraux, dénommés Comités Territoriaux de l'Energie, pour l'élection des nouveaux délégués au comité syndical du Sydev.

Outre le rôle de collège électoral, les Comités Territoriaux de l'Energie ont un rôle consultatif auprès du comité syndical. Ils sont librement consultés pour avis par le Président, et peuvent émettre un avis, à leur initiative, sur toute question relative à l'exercice des compétences du Sydev.

A ce jour, les délégués de la commune au Sydev sont :
titulaires : Antoine CHEREAU, Nicole DENIS
suppléants : Gérald DE BIASIO, Josette LEMERLE

Monsieur le Maire propose de procéder à cette désignation en conservant les mêmes représentants que ceux élus en 2008 en inversant un titulaire et un suppléant :

titulaires : Josette LEMERLE, Nicole DENIS
suppléants : Gérald DE BIASIO, Antoine CHEREAU

Nombre de votants : 27
Nombre de suffrage exprimé : 27

Ont obtenu :

- Monsieur Antoine CHEREAU, titulaire : 24 voix
- Madame Nicole DENIS, titulaire : 24 voix
- Monsieur Gérald DE BIASIO, suppléant : 24 voix
- Madame Josette LEMERLE, suppléante : 24 voix
- bulletins blancs : 3

Sont élus délégués au comité territorial de l'énergie de Montaigu :

- Madame Josette LEMERLE et Madame Nicole DENIS, titulaires,
- Monsieur Antoine CHEREAU et Monsieur Gérald DE BIASIO, suppléants

V – ACTION SOCIALE

1/ Présentation de la résidence jeunes actifs du Bois Blanc

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'ouverture très récente de la résidence du Bois Blanc.

Il s'agit d'un projet lancé à l'initiative de la communauté de communes Terres de Montaigu qui rendra un service nouveau aux établissements de formation supérieure et aux entreprises de tout le bassin de vie de Montaigu.

Dotée de 83 logements et de locaux communs, la résidence s'adresse :

- aux salariés rencontrant une difficulté de logement,
- aux salariés en mobilité professionnelle ou devant temporairement être hébergés sur notre territoire,
- aux étudiants,
- aux apprentis.

Le projet s'est inscrit dans un plan de sortie de crise de l'entreprise Vendéenne BH qui a développé un concept de construction modulaire en bois. Ce procédé avait deux avantages :

- les propriétés environnementales du bâtiment,
- la rapidité des travaux.

De ce fait, il a été soutenu par de nombreux acteurs (région des Pays de la Loire, Département de la Vendée, CIL Mieux se loger, caisse des dépôts et consignations, Etat...). La communauté de communes a participé financièrement à l'opération à hauteur de 140 000 € par la mise à disposition du terrain. Elle garantit aussi une partie des emprunts. En contrepartie, elle reçoit du maître d'ouvrage, la SAMO (bailleur social) un loyer de 20 000 € / an.

Après quelques jours seulement d'ouverture, déjà 20 logements sont occupés. Une commission d'attribution des logements se réunit tous les 15 jours (Mme LIAIGRE et M. ALBERT représentent la communauté de communes Terres de Montaigu). La procédure de demande est donc très souple. La résidence devrait présenter un taux d'occupation proche de 100% dans l'année qui vient.

Monsieur le Maire présente la résidence et son fonctionnement sur diaporama (diaporama joint en annexe).

VI – QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux de l'agenda des manifestations pour les semaines à venir.

Madame RIVOAL aborde la question de l'accessibilité de l'Hôtel de Ville.

Monsieur le Maire lui répond que le coût des travaux d'accessibilité de l'ensemble des bâtiments communaux hors mairie s'élève à 1 000 000 €.

Monsieur RONDEAU souhaite connaître le coût de la cérémonie des vœux de la ville.

Monsieur le Maire lui répond que nous allons lui communiquer.

Monsieur RONDEAU demande si le coût du spectacle de "Pierre et le Loup" a été revu.

Monsieur le Maire lui répond par la négative en raison du fait que beaucoup d'écoles ont déjà réservé.

Madame RINEAU ajoute que les écoles de Montaigu sont avantagées pour la majorité des spectacles car ils se déroulent à Montaigu, les autres écoles doivent prendre en charge le transport des élèves.